



Direction des Services du Cabinet

Tarbes, le 21 août 2015

Pôle communication
interministérielle

Gestion de l'eau dans le bassin de l'Adour

Arrêté préfectoral du 21 août 2015,

portant mise en alerte pour les usages de l'eau sur l'Adour

La phase 1 « alerte » du plan de crise de gestion de l'étiage de l'Adour dans les Hautes-Pyrénées est activée. Ce plan comprend 5 niveaux. Le niveau 1, atteint ce jour, est une phase d'alerte préalable.

L'arrêté du 21 août 2015 est téléchargeable à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>

La Préfète des Hautes-Pyrénées invite les irrigants au bon usage de l'eau et à la vigilance.

Pour éviter les restrictions d'eau, des lâchers d'eau sont en cours depuis le lac bleu, au débit maximum.

Les 96 communes concernées ont été prévenues par la voie classique.

ALLIER	BERNAC-DESSUS	IBOS	ODOS	SEMEAC
ANDREST	BORDERES sur l'ECHEZ	JUILLAN	ORDIZAN	SIARROUY
ANSOST	BOURS	LABATUT-RIVIERE	ORINCLES	SOMBRUN
ANTIST	CAIXON	LACASSAGNE	ORLEIX	SOUBLECAUSE
ARCIZAC-ADOUR	CAMALES	LAFITOLE	OROIX	SOUES
ARRAYOU-LAHITTE	CASTELNAU-RIVIERE-BASSE	LAGARDE	OSSUN	TALAZAC
ARTAGNAN	CASTERA-LOU	LALOUBERE	OURSBELILLE	TARASTEIX
ASTUGUE	CAUSSADE-RIVIERE	LANNE	PAREAC	TARBES
AUREILHAN	CHIS	LARREULE	PINTAC	TOSTAT
AURENSAN	DOURS	LAYRISSE	POUZAC	TREBONS
AURIEBAT	ESCONDEAUX	LESCURRY	PUJO	UGNOUAS
AZEREIX	ESCOUBES-POUTS	LIAC	RABASTENS de BIGORRE	VIC en BIGORRE
BAGNERES de BIGORRE	ESTIRAC	LOUCRUP	SAINT-LEZER	VIELLE-ADOUR
BARBACHEN	GAYAN	LOUEY	SAINT-MARTIN	VILLEFRANQUE
BARBAZAN-DEBAT	GENSAC	MARSAC	SALLES-ADOUR	VILLENAVE près MARSAC
BARRY	HAGEDET	MAUBOURGUET	SANOUS	VISKER
BAZET	HERES	MOMERES	SARNIGUET	
BAZILLAC	HIBARETTE	MONFAUCON	SARRIAC-BIGORRE	
BENAC	HIIS	MONTGAILLARD	SAUVETERRE	
BERNAC-DEBAT	HORGUES	NOUILHAN	SEGALAS	

Information sur le site des services de l'État : www.hautes-pyrenees.gouv.fr
ou à la Direction départementale des territoires
service Environnement, ressource en eau et Forêt